

Observations de Anne-Marie et Bernard POUBLON CATRY
reçues le 20 septembre 2019 à 14h58
concernant l'enquête publique SIG (LOT A) à WATTRELOS

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L ENVIRONNEMENT -
ENQUETE PUBLIQUE - Dossier SIG WATTRELOS

Madame Monsieur

Lors de la première enquête publique, nous nous sommes rendus en Mairie de Wattrelos le 6 novembre 2018 pour prendre connaissance du projet de la SARL SIG d'exploiter un entrepôt de grande surface, rue de la Martinoire WATTRELOS.

Nous avons relevé dans l'étude sur l'évaluation environnementale, que le cabinet Kalies citait dans l'environnement du site (page 50) 6 entreprises ICPE et (page 51) d'autres entreprises non classées ICPE dont TS LOCATION se situant dans un rayon de 500m autour du site en projet.

Nous avons été surpris de ces affirmations du cabinet Kalies qui connaît très bien l'entreprise TS Location pour avoir été missionné par son propriétaire en 2009 et avoir eu connaissance des activités futures programmées sur le site (en PJ pour rappel courrier du 01 08 2009 que Monsieur le Maire de Wattrelos vous a fait parvenir)

Selon les courriers reçus du bureau des ICPE de la Préfecture, l'entreprise TS LOCATION est classée ICPE et elle se situe bien dans l'environnement immédiat du site puisqu'en partie implantée à côté des habitations rue de la Martinoire WATTRELOS

Un courriel vous a été adressé le 9 novembre 2018 par Mr et Mme MOJESCIK qui expliquait : "En ce qui nous concerne, et plus particulièrement aux incidences notables directes et indirectes du projet sur notre santé, nous regrettons infiniment que les études d'impact n'ont pas repris l'ensemble des entreprises de proximité susceptibles d'entrer en interactions avec le site de la SIG WATTRELOS, et occasionner des EFFETS CUMULES dans le domaine AIR TRAFIC DECHETS BRUIT SANTE".

Nous sollicitons donc une évaluation environnementale plus large, reprenant l'ensemble des entreprises implantées à proximité du projet, et leurs incidences et interactions sur l'environnement.

Nous souffrons déjà énormément des nuisances occasionnées par l'entreprise (ICPE) TS location de bennes lourdes de transports, située rue Jacquard et à l'angle de la rue Jacquard et de la rue de la Martinoire à WATTRELOS (pollution de l'air, bruit infernal dû à la manipulation des bennes, trafic, etc) sans qu'aucune autorité ne vienne y mettre un terme.

Devant ce constat et dans notre situation actuelle, nous vous faisons part de notre appréhension, de nos craintes, quant à la réalisation et aux répercussions environnementales de ce nouveau projet ainsi qu'au respect du cahier des charges.

Interpellée par notre demande, et en réponse aux remarques de l'enquête publique, la société SIG a précisé que :

" l'enquête environnementale qui figure dans le dossier d'enquête a été jugée suffisante par les autorités habilitées et propose, si nécessaire une rencontre avec ces personnes"

Selon le Commissaire Enquêteur Monsieur SUAREZ, cette rencontre n'apparaissait pas nécessaire..... Nous l'aurions pourtant appréciée....

Quant au cabinet Kalies, il a fait suite aux remarques de l'enquête publique en confirmant :

"La société TS LOCATION n'est pas dans le périmètre de SIG WATTRELOS et est une société indépendante. En cas de problème avec TS LOCATION, merci de vous rapprocher d'elle. En cas d'infraction sur le code de la route, il faut informer les forces de l'ordre"

Cette réponse ne nous satisfait pas du tout, et nous ajoutons que TS location ne répond jamais à nos demandes, la mairie et la police non plus d'ailleurs !

Pour cette seconde enquête publique, nous avons donc à nouveau fait part de ces remarques au Commissaire Enquêteur Monsieur DUC lors de notre seconde visite en mairie le 7 septembre 2019 et nous demandons à nouveau une évaluation environnementale plus large reprenant l'ensemble des entreprises implantées à proximité du projet et leurs incidences et interactions sur l'environnement et la santé des riverains.

Voici 10 ans que nous souffrons, combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que nos demandes soient prises en considération ?

Avec nos salutations distinguées

Le 20 Septembre 2019

Anne Marie et Bernard POUBLON CATRY
313 rue de la Martinoire
59150 WATTRELOS
06 22 13 09 62
06 15 06 60 24
03 20 26 70 32

VILLE DE WATTRELOS
ARRONDISSEMENT DE LILLE
BOITE POSTALE 30109
59393 WATTRELOS CEDEX



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE L'URBANISME
ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

E-mail : services-techniques@ville-wattrelos.fr

Réf :

FL/MCB
D.A.U.R.U.
Urbanisme
Affaire suivie par Monsieur LOISEL
Tél.03.20.81.65.91.
frédéric.loisel@ville-wattrelos.fr

Le

1 AOUT 2009

Monsieur le Préfet de la Région
Nord/Pas-de-Calais
Préfecture du Nord
Direction de l'Administration
Générale – Bureau de
l'environnement
D.A.G.E./3
12/14 rue Jean Sans Peur

59039 LILLE CEDEX

Objet : activités de la Société T.S. Location sise rue Jacquard à Wattrelos parcelle AN 480

Monsieur le Préfet,

Fin 2008, Monsieur TALEB a fait l'acquisition de la parcelle reprise en objet située dans la zone industrielle de la Martinoire et reprise au Plan Local d'Urbanisme en zone UE (zone d'activités organisée ou à organiser où les commerces, les bureaux et les services sont limités).

En date du 12 juin 2009, nous avons reçu un courrier recommandé sollicitant l'avis de la ville au titre du Code de l'Environnement sur les prescriptions à émettre lors de l'arrêt de l'entreprise T.S. Location nouvellement implantée sur la Zone Industrielle de la Martinoire.

Ce courrier sous-entendait donc que l'activité relevait de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. De l'attache prise par mes services auprès de votre administration, il est apparu qu'aucun dossier spécifique n'avait été déposé à cette date par l'entreprise susvisée.

Nous avons alors sollicité le service de l'Action Economique de Lille Métropole Communauté Urbaine, compétent dans la mise en œuvre de transactions foncières en matière d'implantation industrielle et il nous a été confirmé que le projet retenu à l'époque consistait en la création d'une aire de stationnement pour des engins de travaux publics.

Le Cabinet KALIES, missionné par Monsieur Samy TALEB, nouveau propriétaire, vous a pour sa part fait parvenir un « dossier de porter à connaissance des installations » finalisé le 24/6/09 à Lezennes et décrivant les activités futures programmées sur le site.

Il s'agit en réalité d'un centre de transit de déchets du BTP provenant de particuliers et industriels non soumis semble-t-il à autorisation ni déclaration au titre des installations classées.

Mes services en ont, pour leur part, été informés le 7 juillet dernier à l'occasion d'une réunion organisée à leur initiative et sur sollicitations de riverains mécontents s'interrogeant sur les tenants-aboutissants de cette toute nouvelle implantation.

Pour ma part, je reste très perplexe et interrogatif sur les modes de faire de cette entreprise.

Sur la forme, il ne me semble pas que cette société ait véritablement joué la pleine transparence sur la réelle finalité de son activité.

Comment expliquer en effet cette grande disparité entre le type d'activité ci-dessus évoqué nécessairement traumatisant dès lors qu'il jouxte une zone d'habitat résidentiel et une orientation beaucoup plus neutre liée au stationnement de véhicules certes lourds, mais nettement moins préjudiciable au contexte urbain environnant.

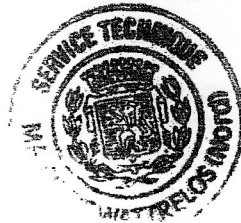
Quant au fond de la problématique posée, je laisse à votre appréciation les courriers de riverains et rapport de police qui me sont parvenus à ce jour et ce à peine quinze jours après l'ouverture effective de ce site. Ces courriers témoignent des graves nuisances sonores occasionnées et les riverains concernés restent très mesurés quant à la possible poursuite de cette activité sur le secteur ...

C'est pourquoi, je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de vos remarques sur le dossier administratif remis par la société T.S. Location et de m'informer de toutes dispositions ou mesures conservatoires permettant d'en limiter notablement les nuisances.

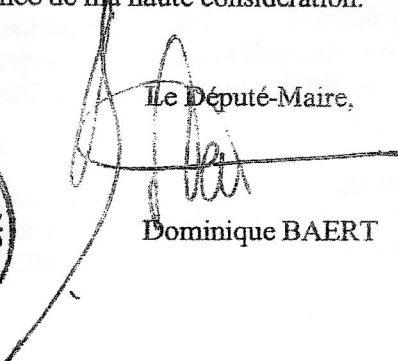
A toutes fins utiles, et dans le cas où la réglementation l'envisagerait, il me semblerait particulièrement opportun au regard de cette situation mitoyenne à une zone résidentielle de procéder au transfert de cette activité sur un autre site et d'en négocier la faisabilité avec l'actuel propriétaire.

Je vous remercie par avance de l'attention bienveillante que vous porterez à l'étude de ce très préoccupant dossier sur lequel je reste très investi, mes services étant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.



Le Député-Maire,


Dominique BAERT